



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91440102.1**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A61H 1/02**

㉒ Date de dépôt : **28.11.91**

③⑩ Priorité : **28.11.90 FR 9014988**

⑦② Inventeur : **Remy, Denis**
28, rue du Général Maistre
F-52100 Saint Dizier (FR)

④③ Date de publication de la demande :
03.06.92 Bulletin 92/23

⑦④ Mandataire : **Arbousse-Bastide, Jean-Claude**
Philippe
CABINET ARBOUSSE BASTIDE 20, rue de
Copenhague
F-67000 Strasbourg (FR)

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

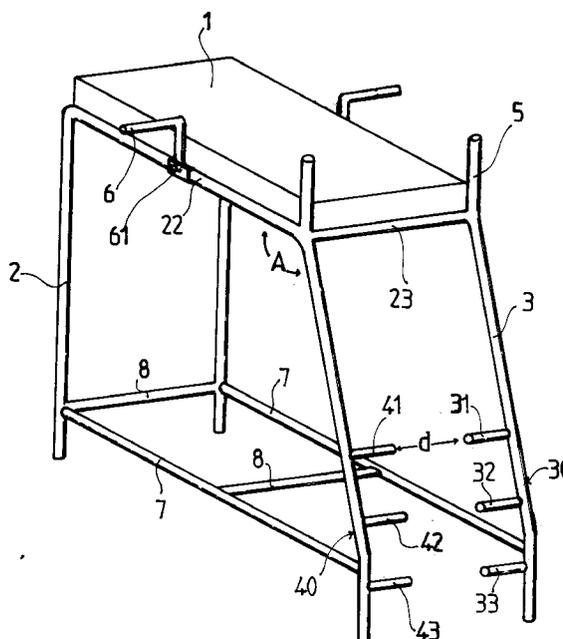
⑦① Demandeur : **Remy, Denis**
28, rue du Général Maistre
F-52100 Saint Dizier (FR)

⑤④ **Table pour réaliser un étirement des muscles paravertébraux.**

⑤⑦ Table pour réaliser un étirement des muscles paravertébraux, comportant un piètement tubulaire supportant un plateau (1) et formé de deux pieds avant (2) verticaux et de deux pieds arrière (3) disposés en oblique, solidarisés bilatéralement à deux tubes horizontaux (22) constituant les bords de la table.

Le plateau (1) est à une hauteur permettant à un patient allongé en décubitus ventral d'avoir les membres inférieurs dans le vide, et la table comporte des poignées tubulaires (5) verticales situées dans le prolongement des pieds arrière (3) et deux éléments tubulaires (6) en forme de L coulissant perpendiculairement aux bords longitudinaux (22) du plateau et pouvant être bloqués, ses pieds arrière (3) pouvant être munis d'échelons (31, 32, 33 ; 41, 42, 43) formant deux demi-échelles (30, 40) espacées d'une distance (d) permettant le passage des membres inférieurs du patient.

La table selon l'invention est destinée aux patients souffrant de douleurs dorsales, et particulièrement aux kinésithérapeutes.



La présente invention a pour objet une table qui permet, par une simple posture, un étirement de la colonne vertébrale, et de ce fait soulage les douleurs dorsales.

Les tables à traction traditionnelles mettent en oeuvre des systèmes sophistiqués de poulies et de poids difficiles à manier et parfois dangereux du fait de tractions trop importantes.

La présente invention permet de remédier à ces inconvénients en proposant une table de conception simple et sans danger d'utilisation.

La table selon l'invention comporte un piètement tubulaire formé de deux pieds avant verticaux et de deux pieds arrière disposés en oblique, solidarisés bilatéralement à deux tubes horizontaux constituant les bords de la table, l'ensemble étant surmonté d'un plateau positionné à une hauteur permettant à un patient allongé en décubitus ventral d'avoir les membres inférieurs dans le vide.

Conformément à l'invention, deux éléments tubulaires en forme de L sont montés coulissants sur les bords longitudinaux de la table, leur base étant solidarisée à chacun desdits bords longitudinaux et leur partie supérieure s'étendant horizontalement, de part et d'autre du plateau, lesdits éléments pouvant être bloqués par tout moyen approprié, par exemple une vis. Ces éléments tubulaires ont pour fonction de retenir les bras du patient une fois installé sur la table, permettant de réaliser un étirement passif des muscles paravertébraux et donc une diminution de la pression entre les vertèbres.

Toujours conformément à l'invention, deux poignées verticales sont disposées aux extrémités supérieures des pieds arrière de la table, en vue de permettre un étirement actif des muscles paravertébraux lorsque le patient les agrippe et réalise une extension de ses membres supérieurs repoussant le tronc vers l'extrémité avant de la table.

Selon un mode de réalisation préférentiel de la table selon l'invention, les deux pieds arrière de la table sont munis chacun de deux ou trois échelons permettant au patient de monter afin de s'allonger à plat ventre, en laissant pendre ses membres inférieurs dans l'espace séparant les deux demi-échelles formées par lesdits échelons.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

L'unique figure du dessin annexé représente une vue en perspective de la table selon l'invention.

Si on se réfère à cette figure, on voit que la table selon l'invention comporte un plateau 1 rectangulaire horizontal placé sur un piètement formé de deux pieds avant 2 verticaux et deux pieds arrière 3 inclinés vers l'arrière selon un angle A de 110° environ, assurant une bonne stabilité de l'ensemble lorsque le patient monte sur la table, les pieds 2 et 3 étant solidarisés à

des tubes horizontaux longitudinaux 22 et transversaux 23.

Sur chacun des deux pieds arrière 3 sont fixés trois échelons 31, 32, 33 et 41, 42, 43 d'environ une douzaine de centimètres chacun, dirigés vers l'intérieur, constituant deux demi-échelles 30 et 40 séparées par un espace d'environ 30 centimètres, permettant au patient de laisser pendre ses membres inférieurs ou de les balancer sans retenue.

Le long des bords longitudinaux 22 du plateau 1 coulissent deux éléments tubulaires 6 en forme de L pouvant être bloqués par une vis 61, afin de retenir le patient sous les aisselles, les bras pendant de part et d'autre de la table.

Les pieds arrière 3 sont prolongés à leur partie supérieure par deux poignées verticales tubulaires 5 dépassant le plateau 1 d'une quinzaine de centimètres. Lorsque le patient agrippe les poignées 5 et étend ses membres supérieurs, il repousse le tronc vers l'avant : les jambes du patient viennent alors prendre appui sur le bord du plateau 1 au niveau des cuisses, ce qui provoque un étirement de la colonne vertébrale.

Comme pour toute table médicale, les quatre pieds sont reliés entre eux, à courte distance du sol, par des barres longitudinales 7 et transversales 8 assurant sa stabilité, un espace libre étant ménagé à l'arrière de la table afin que les membres inférieurs du patient puissent se balancer sans retenue.

A titre indicatif, pour un patient de taille moyenne, la table peut avoir une hauteur de 120 centimètres et le plateau 1 une longueur de 80 centimètres et une largeur de 55 centimètres.

Revendications

1) Table pour réaliser un étirement des muscles paravertébraux, comportant un piètement tubulaire supportant un plateau (1) et formé de deux pieds avant (2) verticaux et de deux pieds arrière (3) disposés en oblique, solidarisés bilatéralement à deux tubes horizontaux (22) constituant les bords de la table, caractérisée en ce que son plateau (1) est à une hauteur permettant à un patient allongé en décubitus ventral d'avoir les membres inférieurs dans le vide, et en ce qu'elle comporte des poignées tubulaires (5) verticales situées dans le prolongement des pieds arrière (3) et deux éléments tubulaires (6) en forme de L coulissant perpendiculairement aux bords longitudinaux (22) du plateau (1), sur lesquels ils sont solidarisés par leur base tandis que leur partie supérieure s'étend horizontalement de part et d'autre dudit plateau (1), lesdits éléments (6) pouvant être bloqués par tout moyen approprié.

2) Table selon la revendication 1, caractérisée en ce que ses pieds arrière (3) sont munis d'échelons (31, 32, 33 ; 41, 42, 43) formant deux demi-échelles

(30, 40) espacées d'une distance (d) permettant le passage des membres inférieurs du patient.

3) Table selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque demi-échelle (30, 40) est composée d'au moins deux échelons.

5

10

15

20

25

30

35

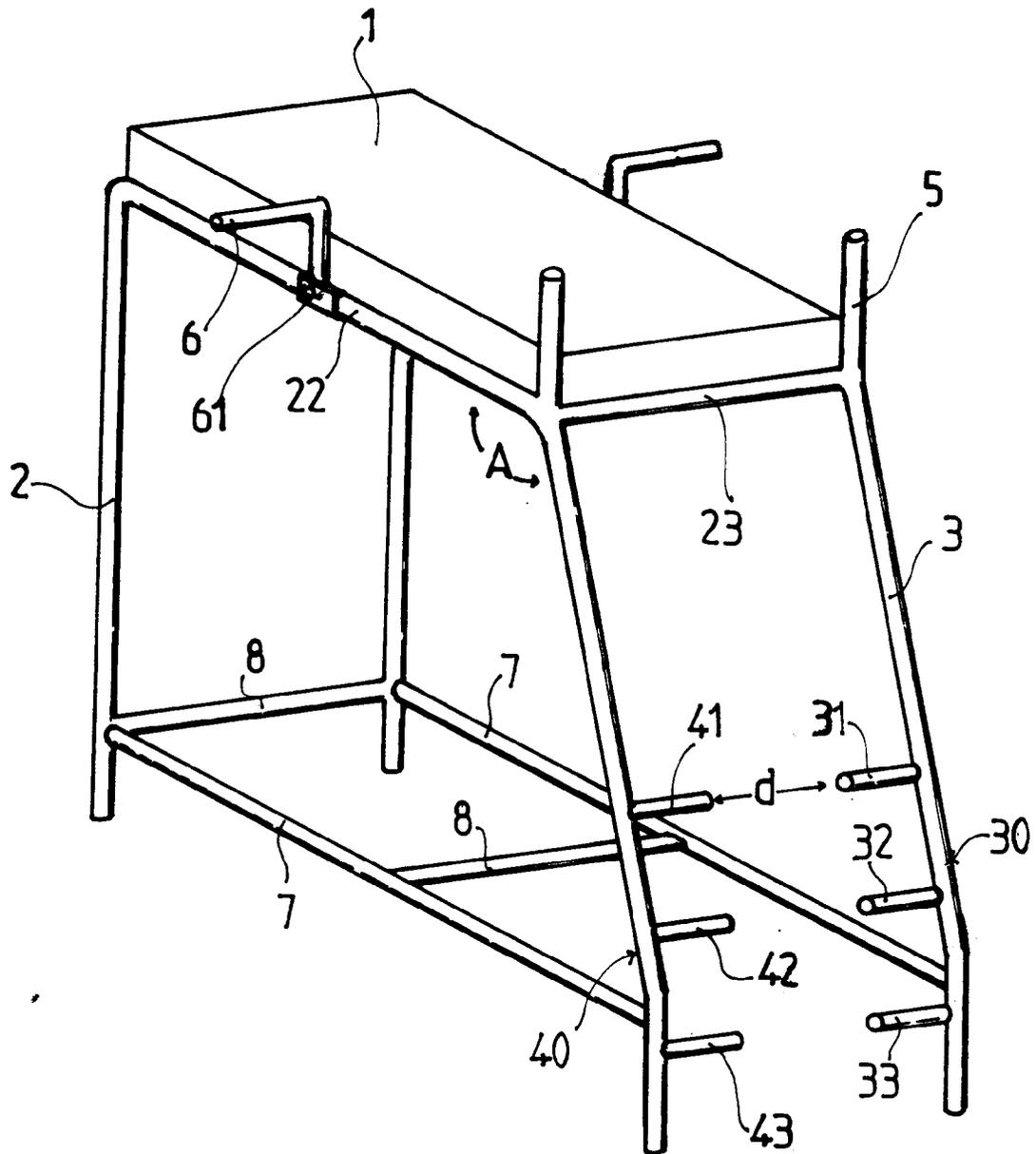
40

45

50

55

3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 44 0102

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1 226 506 (S ELY) * page 2, colonne 1, ligne 51 - ligne 58; figure 10 *	1	A61H1/02
A	FR-A-848 615 (A DISANT) * le document en entier *	1,2	
A	DE-A-2 100 166 (A FOURNERON) * page 16, ligne 7 - page 17, ligne 18; figures 7,9 *	1	
A	US-A-4 915 101 (D CUCCIA) * figures 9,11 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A61H A63B A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 MARS 1992	Examineur VEREECKE A,
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)